



28/05/2024

Recommandations de la coordination européenne Via Campesina (ECVC) à l'unité E de la DG AGRI concernant le groupe d'experts informel de la commission sur l'observatoire de la chaîne agroalimentaire de l'UE.

Cher Monsieur Bascou, chef de l'unité AGRI E,

La Coordination européenne Via Campesina félicite la Commission pour la mise en place d'un Observatoire européen de la chaîne agroalimentaire. Cet observatoire apporte une réponse concrète au besoin de garantir la transparence des prix, des coûts et des marges et fournira aux différents acteurs de la chaîne et aux décideurs politiques une solide base commune de connaissances, leur permettant ainsi de prendre des décisions politiques en connaissance de cause. Il s'agit également d'une étape importante vers la justice économique tout au long de la chaîne alimentaire: des agriculteurs aux consommateurs.

ECVC participera activement à l'Observatoire mais souhaite s'assurer que les objectifs et les conditions de l'Observatoire lui permettent d'être efficace.

ECVC saisit l'occasion de cette lettre pour vous demander, Monsieur Bascou, de nous accorder un entretien afin de discuter des modalités et de la mise en œuvre de ces recommandations.

ECVC recommande ce qui suit:

Collecte de données:

1. La Commission doit se donner les moyens d'obtenir et d'analyser elle-même des informations sur les prix, les coûts et les marges. La commission doit fournir des informations exhaustives et approfondies qui servent de base et de source officielle pour les décisions et les travaux de l'Observatoire. Ces informations doivent être recueillies par des institutions publiques, ou du moins gérées et contrôlées par elles et sans l'intervention d'entreprises privées, afin d'assurer le plus haut niveau de transparence possible. Les experts peuvent fournir des informations ad hoc supplémentaires ou spécifiques, mais la collecte des données ne doit pas reposer sur eux.
2. Les données collectées ne doivent pas être des données déclaratives, mais des données réelles provenant de contrats, y compris pour les fournisseurs d'intrants.

Rôle de l'Observatoire:

3. L'Observatoire est un outil public qui doit être dédié à l'analyse et à la détection des comportements indésirables sur le marché. Cela servira à la prise de décision ultérieure dans les actions de politique publique ainsi que par les agents de la chaîne. L'Observatoire doit non seulement observer, mais aussi publier des rapports, des études et des index qui permettront, par exemple, d'établir des références pour les contrats.



4. L'Observatoire devrait commander des analyses des principales pratiques abusives commises ou des parts de marché des principales entreprises de chaque maillon de la chaîne, y compris les fournisseurs d'intrants.
5. L'Observatoire doit se voir confier le mandat de contrôler les niveaux de stocks, au moins sur certains produits stratégiques (céréales, lait en poudre, etc.)

Rôle des experts:

6. Le rôle des experts de l'Observatoire doit être de:
 - Vérifier les mécanismes et la transparence de l'acquisition des données,
 - Décider des rapports et analyses qui doivent être effectués sur la base des données fournies,
 - Participer à ces analyses, et
 - Discuter des recommandations à formuler à la suite de ces analyses.

Réflexion sur cet Observatoire des prix avec les Observatoires actuels du marché:

7. Un observatoire parapluie comprenant des observatoires sectoriels/de produits aura du sens tant qu'il y aura une bonne coordination. Les observatoires sectoriels fonctionnent au niveau de l'UE depuis un certain temps et devraient avoir une plus grande capacité à développer les outils susmentionnés: études de coûts, prix et marges, indices de coûts de production, etc...

Examen du fonctionnement:

8. Le degré de transparence doit être le même pour tous les maillons de la chaîne. À de nombreuses reprises, beaucoup d'informations sont publiées sur le premier maillon et que la transparence est perdue en avançant dans la chaîne. Par exemple, les prix hebdomadaires sont publiés à l'origine, mais les informations sur les prix ne sont pas disponibles dans les points de vente des industries ou en vente au public avec la même fréquence ou le même détail.
9. Il est important que l'observatoire tienne également compte des importations et des exportations: il est nécessaire de disposer d'informations aussi actualisées que possible sur les quantités, les qualités, les prix et les droits de douane payés sur les importations, en particulier dans les productions sensibles.
10. Des informations sur les prix, les coûts et les marges des fournisseurs d'intrants doivent également être fournies. Le fonctionnement des marchés des fournisseurs exige actuellement plus de transparence et est essentiel à la rentabilité des personnes dans le secteur de la production.